

Réflexions sur la refondation de l'école

Le rapport de la concertation « *Refondons l'École de la République* » débouche à nouveau sur ce triste constat : notre système scolaire est inégalitaire, discriminant et, de ce fait, souffre d'une indéniable perte de confiance des usagers, qu'ils soient parents ou élèves, et des professionnels, qu'ils soient eux-mêmes acteurs ou partenaires de ce système.

Pourtant, l'école reste identifiée comme lieu potentiel d'épanouissement et d'accès à un avenir personnel valorisant. Aujourd'hui, elle est aussi un lieu privilégié de construction individuelle des postures éthiques et civiques qui ouvriront au jeune les voies de son épanouissement personnel parmi les autres, dans la société. Ainsi se légitime l'action partagée entre l'école et ses partenaires, les collectivités locales, les acteurs du monde économique, du monde éducatif et du monde associatif.

Le SI.EN s'inscrit donc dans une perspective déterminée pour proposer des actes volontaires et forts, propres à renforcer la continuité éducative de l'école au lycée, en comptant la maternelle et en passant par le collège. L'action ne peut se focaliser ni même s'appuyer sur les envies ou les intérêts de tel ou tel de ses acteurs, qu'il soit enseignant, parent ou inspecteur, mais sur les besoins de l'élève à chacune des étapes de son parcours personnel, de l'enfant à l'adolescent, jusqu'au seuil de son entrée dans la vie active.

Pour le SIEN-UNSA, le socle est une avancée incontestable. Donner à l'élève un socle de connaissances et de compétences est essentiel. Néanmoins, même validées par le DNB, ces connaissances et ces compétences peuvent-elles constituer une fin en soi si l'élève n'est pas véritablement accompagné jusque dans les premiers pas de son projet professionnel ? Le collège doit jouer un rôle essentiel dans la préparation du projet professionnel. Il faut donc mettre en place une démarche qui amène tous les élèves à découvrir, au travers de stages de 2-3 jours, non pas des métiers mais des branches de métiers. Il faut aussi donner place au droit à l'erreur ; immédiat ou différé, l'engagement dans une filière professionnelle doit rester perméable et offrir des passerelles qui garantissent le droit au tâtonnement. L'école doit s'ouvrir pour que l'élève soit mieux préparé et mieux accompagné dans les choix qu'il aura à effectuer pour réaliser son projet de vie.

Au-delà de la maîtrise du socle, le système éducatif se doit donc d'aider l'adolescent à traduire ses acquis en un projet professionnel, clé d'une vie épanouissante tant au plan social que personnel.

Poussé malgré lui dans la culture du résultat, le système s'est engagé sur une fausse piste. Il est essentiel d'intégrer la notion de « sortie de socle ». Ne pourrait-on imaginer, par exemple,

un cycle 4^e/3^e/2^{nde} qui, en plaçant l'adolescent au centre du système, permettrait d'éviter l'orientation « couperet » qui génère démotivation, rejet et décrochage scolaire ?

Du primaire au lycée, cela appelle inévitablement une évolution des pratiques, une corrélation entre actions d'apprentissage et sens. Il faut donc que les programmes soient moins disciplinaires et qu'ils mettent en avant l'interdisciplinarité, la pédagogie de l'activité de l'élève et le projet. Il faut que le système fonctionne de façon à faciliter le travail de groupe, la collaboration et le tutorat. Une des premières applications doit être de remplacer le système de notation par des modalités d'évaluation qui ne soient pas qu'individuelles mais aussi collectives des apprentissages menés.

Aider l'élève jusque dans les premiers pas de son projet de vie, c'est aussi lui donner les clés d'une intégration sociale fondée sur des valeurs, une éthique et du civisme.

Tout au long de la scolarité, l'école doit donc être animée par un principe majeur : ne laisser aucun élève au bord du chemin. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement personnalisé ou d'une aide individualisée tout au long de son parcours, où il faut, quand il faut, comme il faut, pas plus, pas moins.

Cette évolution est longue et difficile, elle s'est engagée avec les inspecteurs et ne pourra aboutir au quotidien et au plus près du terrain que si les leviers de l'inspection, l'analyse, l'expertise, l'évaluation, l'impulsion, la formation, l'accompagnement des équipes, la diffusion des bonnes pratiques... sont actionnés.

Il conviendra aussi d'affirmer clairement, en paroles et surtout en actes, le principe de l'égalité des différentes voies de formation. La fréquentation par un jeune de la voie professionnelle, de la voie générale ou de la voie technologique, doit relever d'un choix et ne jamais apparaître comme une forme d'exclusion. Ceci nécessitera à l'évidence de faire évoluer des représentations qui dépassent largement le cadre de l'Education nationale, mais ceci ne dispensera pas cette dernière de faire preuve d'initiative et de volontarisme en ce domaine.

De la maternelle au collège et au lycée, la question des ruptures mérite une réflexion collective sereine et approfondie. Les élèves qui progressent le plus difficilement sont aussi ceux qui éprouvent les plus grandes difficultés dans les changements d'établissement ou de cycle.

Certes, la rupture entre la maternelle et l'élémentaire n'est pas simple à gérer pour les élèves. Tous n'y parviennent pas sans peine. Il en est de même pour le passage du collège au lycée, qu'il soit d'enseignement général, technologique ou professionnel. En revanche, tous s'accordent sur le fait que la rupture la plus marquante, la plus difficile à gérer est bien celle qui scinde, au cœur du socle, la culture de l'école et celle du collège, celle du premier degré et celle du second degré.

Aujourd'hui, premier et second degré puisent dans le même vivier d'étudiants. Ne faut-il pas s'inspirer de certains de nos voisins européens pour installer un cœur commun de formation professionnelle qui, moyennant des approfondissements didactiques et pédagogiques liés aux différents âges de la scolarité dans le socle, ouvre la voie à une perméabilité des affectations,

mais aussi une diffusion renforcée des expériences et des pratiques : polyvalence avec les plus jeunes des élèves, un peu moins au fur et à mesure qu'ils progressent d'un cycle à l'autre.

La formation initiale et continue des enseignants doit être une préoccupation majeure. Cela doit articuler les connaissances théoriques qui relèvent des universitaires, les compétences professionnelles qui associent les universitaires et les formateurs de terrain, le travail en classe. Si une certaine forme de polyvalence est nécessaire, il est tout aussi important que des enseignants d'un niveau sachent ce qui se passe en amont et en aval. Il n'est pas normal qu'un enseignant d'école maternelle voire de CM2 ne connaisse pas le programme et les exigences du collège ; à l'inverse il n'est pas normal qu'un professeur de français ne sache rien de l'apprentissage de la lecture. Le premier degré dispose d'un arsenal de maîtres-formateurs trop rarement associés aux recherches – elles-mêmes bien rares – des universitaires sur la pédagogie et les didactiques des disciplines. Le second degré doit se doter du même type de formateurs et ne plus se contenter de fonctionner avec de bons professeurs qui ne peuvent qu'assurer de l'accompagnement et du compagnonnage.

L'impulsion donnée au renforcement des échanges pédagogiques entre l'école et le collège montre que les professeurs des deux niveaux manifestent de plus en plus clairement leur souhait de rapprocher les pratiques : faire qu'un enseignant du second degré puisse enseigner dans le premier degré et inversement participe de cette évolution.

Pour assurer, accompagner, mettre en œuvre ces évolutions essentielles, les acteurs de l'impulsion que sont les inspecteurs pourront-ils rester dispersés dans deux corps, celui des IEN et celui des IA-IPR ? Comment par ailleurs assurer une articulation entre l'enseignement des disciplines et la vie scolaire sans renforcer les échanges entre inspecteurs et chefs d'établissement ?

La mise en place d'un grand corps public de l'encadrement pédagogique peut apporter une réponse pertinente pour rendre le service public d'éducation plus juste, plus efficace et mieux à même de répondre aux légitimes attentes des usagers.